

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

LE PRESIDENT

- Vu le Code de l'Education et notamment son article D. 613-6 qui prévoit que les périodes et modalités opérations d'inscription sont fixées par le chef d'établissement,

ARRETE

**Article 1 :** Les dates limite d'inscription à l'université de Franche-Comté sont fixées dans le tableau ci-après (en page 2).

**Article 2 :** Au-delà des dates limites, les demandes d'inscription font l'objet d'une procédure spécifique :

- L'étudiant sollicite une inscription hors-délai (à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet (en page 3) et doit motiver sa demande.
- Le directeur de la composante l'étudie et émet un avis.
- Le président prend ensuite une décision d'acceptation ou de refus d'inscription.

**Article 3 :** Les Directeurs des composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 30 août 2017

Le Président de l'Université

Jacques BAHl



Destinataires

- Composantes
- Service Orientation Stage Emploi
- Service Formation Continue
- Maison de l'Université

## PERIODES D'INSCRIPTION 2017-2018

Rappel, doivent être effectuées avant ces dates les démarches de : renseignement du dossier d'inscription, transmission complète des pièces justificatives, paiement des droits

<b>INSCRIPTION AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE</b>		<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>
- Tous les inscrits (sauf exceptions ci-dessous)		
Inscrits de première année :		
- admis en procédure complémentaire d'APB ou		
- candidats qui ont répondu "oui mais" à la proposition qui leur a été faite lors de la 3 <sup>e</sup> phase d'admission de la procédure normale parce qu'ils sont encore en attente d'un vœu mieux placé sur leur liste		
- Inscrits aux unités d'enseignement libres		
<b>Double inscription des :</b>		
- Inscrits en cursus infirmier et infirmier anesthésiste		
- Inscrits en cursus maïeutique et masso-kinésithérapie, à partir de la 2 <sup>ème</sup> année		
- Inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)		
- Inscrits en formation co habilitée des établissements co accrédités		
- Inscrits en 3 <sup>ème</sup> cycle de santé		
- Inscrits au CTU		
<b>INSCRIPTION AU 2<sup>ND</sup> SEMESTRE</b>		<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>
- Inscrits en 1 <sup>er</sup> semestre à l'UFC dans une autre formation (réorientation interne au 2nd semestre)		
- Inscrits en 1er semestre dans un autre établissement (transfert accepté par l'UFC)		
- Inscrits aux unités d'enseignement libres		
<b>INSCRIPTION TOUT AU LONG DE L'ANNEE</b>		<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>
- Inscrits aux diplômes universitaires et inter-universitaires		
- Inscrits aux diplômes postules par voie de validation des acquis de l'expérience (VAE)		

**DEMANDE D'INSCRIPTION HORS-DELAJ**

**Demande du candidat**

NOM (en lettres capitales) .....

Prénoms.....

Date de naissance ..... Lieu .....

Adresse et téléphone :.....

Adresse mail :.....

**EN VUE D'UNE INSCRIPTION A :**

Composante :.....

Formation :..... Niveau (préciser le cycle et l'année).....

**MOTIF DE LA DEMANDE HORS-DELAJ : motiver de manière détaillée et joindre obligatoirement les pièces justificatives au motif du retard invoqué :**

.....  
.....  
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Besançon, le .....

Signature du candidat :

**Avis du directeur de la composante**

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE pour les raisons suivantes :

.....  
.....  
.....

Prénom et nom :

Date et signature :

**Décision du Président :**

Demande d'inscription hors-délai acceptée

Demande d'inscription hors-délai refusée pour les raisons suivantes :

.....  
.....  
.....

Pour le président et par délégation,

Le Vice-président de la CFVU, Frédéric Muyard

Date et signature :

Si vous souhaitez contester la présente décision vous pouvez :

- former un recours administratif auprès du président de l'université (1 rue Claude Goudimel 25030 Besançon cedex)
- former un recours contentieux direct auprès de monsieur le président du tribunal administratif de Besançon (30 rue Charles Nodier Besançon cedex 3) dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle cette décision vous a été notifiée.